Informations de base	
1997/2237(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Projet de traité d'Amsterdam **Subject** 8.10 Révision des Traités, conférences intergouvernementales	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
INST Institutionnelle	TSATSOS Dimitris (PSE) MÉNDEZ DE VIGO Íñigo (PPE)	01/07/1997 01/07/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	SPENCER Tom (PPE)	24/06/1997
AGRI Agriculture et développement rural	IZQUIERDO ROJO María (PSE)	08/07/1997
BUDG Budgets	DELL'ALBA Gianfranco (ARE)	09/10/1997
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	RANDZIO-PLATH Christa (PSE)	14/07/1997
ENER Recherche, développement technologique et énergie	AHERN Nuala (V)	02/07/1997
RELA Relations économiques extérieures	KITTELMANN Peter (PPE)	30/06/1997
JURI Juridique et droits des citoyens	JANSSEN VAN RAAY James L. (UPE)	01/07/1997
REGI Politique régionale	VALLVÉ Joan (ELDR)	24/06/1997
TRAN Transports et tourisme	SIMPSON Brian (PSE)	23/09/1997

ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	ROTH-BEHRENDT Dagmar (PSE)	02/07/1997
DEVE Développement et coopération	DIMITRAKOPOULOS Giorgos (PPE)	23/07/1997
LIBE Libertés publiques et affaires intérieures	ROTH Claudia (V)	28/01/1997
CONT Contrôle budgétaire	TOMLINSON The Lord John E. (PSE)	21/07/1997
PECH Pêche	LANGENHAGEN Brigitte (PPE)	24/06/1997
REGL Règlement, vérification des pouvoirs et des immunités	CROWLEY Brian (UPE)	03/07/1997
FEMM Droits de la femme	TORRES MARQUES Helena (PSE)	18/06/1997
PETI Pétitions	BARROS MOURA José (PSE)	09/10/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2027	1997-09-15
Affaires générales	2019	1997-06-26
Affaires générales	2029	1997-10-06

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/09/1997	Débat au Conseil		
02/10/1997	Publication du document de base non-législatif	N4-0538/1997	
06/10/1997	Débat au Conseil		
24/10/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/1997	Vote en commission		Résumé
04/11/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0347/1997	
19/11/1997	Débat en plénière		
19/11/1997	Fin de la procédure au Parlement		

08/12/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/2237(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INST/4/09366

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0347/1997 JO C 371 08.12.1997, p. 0003	04/11/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0565/1997 JO C 371 08.12.1997, p. 0051-0099	19/11/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
OS	Document de base non législatif	N4-0538/1997	02/10/1997	

Projet de traité d'Amsterdam

1997/2237(COS) - 19/11/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de MM. Inigo MENDEZ DE VIGO (PPE, E) et Dimitris TSATSOS (PSE, Gr), le Parlement européen recommande aux Etats membres de ratifier le Traité d'Amsterdam. Toutefois, il déplore que ce Traité ne comporte pas les réformes institutionnelles nécessaires au fonctionnement efficace et démocratique d'une Union élargie et affirme que ces réformes doivent être réalisées avant l'élargissement et dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder les adhésions. Dans ce contexte, il demande qu'avant tout élargissement: - la pondération des voix au Conseil et le nombre de membres de la Commission fassent l'objet d'un ajustement, l'égalité fondamentale entre les Etats membres étant maintenue; - le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil devienne la règle générale; - l'unanimité se limite aux décisions à caractère constitutionnel (modifications des traités, adhésions, décisions relatives aux ressources propres, procédure électorale, application de l'art.308 du traité CE). D'une manière générale, le Parlement se félicite que le Traité d'Amsterdam privilégie la méthode communautaire. Toutefois, il estime que les possibilités offertes par le Traité n'aboutiront à des résultats que si se manifeste la volonté d'une démarche commune dans tous les domaines couverts par le Traité. Il demande que les Etats membres ne recourent qu'en toute extrémité à la possibilité de faire obstacle à une décision à la majorité en invoquant des raisons de politique nationales importantes. Le Parlement européen constate que le Traité d'Amsterdam améliore les instruments mis à la disposition de l'Union pour développer des politiques dans l'intérêt des citoyens (emploi, domaines social, environnemental, sanitaire, sécurité intérieure). Mais il réclame d'autres améliorations, et notamment l'application de la méthode communautaire au domaine de la sécurité intérieure et l'amélioration de la situation de l'emploi. Le Parlement demande que soit renforcée la perspective de développement d'une défense commune, que fonctionne rapidement l'unité de planification et d'alerte et que la compétence de la Communauté soit étendue à toutes les questions examinées dans le cadre de l'OMC. En ce qui concerne les affaires intérieures et la justice, il réclame une démarche commune pour lutter contre la criminalité organisée et internationale et l'amélioration de la protection juridique du citoyen. En ce qui concerne les questions institutionnelles, le Parlement européen demande que soient soumis à son approbation: - les accords internationaux importants; - toute modification des traités fondamentaux; - le système des ressources propres. Il réclame que la codécision soit étendue aux politiques agricole et de la pêche, fiscale et de la concurrence, structurelle, du tourisme et des ressources en eau ainsi qu'aux actes législatifs du 3ème pilier. Il regrette que dans des domaines importants intéressant la citoyenneté européenne

(libre circulation, droit d'établissement, reconnaissance mutuelle des diplômes), la procédure de codécision coexiste avec le vote à l'unanimité au Conseil. Il souhaite que le vote à la majorité qualifiée soit étendu à la culture. Il demande que l'Union et les Communautés soient instituées en une personnalité juridique unique et que soit élaborée une listespécifique des droits fondamentaux de l'Union et demande une modification de la comitologie. Il réclame la révision urgente du Traité Euratom afin de combler le déficit démocratique qu'accuse son fonctionnement. En matière de transparence et de publicité, il réclame: - des mesures qui assurent au citoyen un accès effectif aux informations: - des documents compréhensibles leur permettant de déterminer les responsabilités politiques; - la codification et la simplification des traités fondateurs. Le Parlement demande enfin à la Commission de lui soumettre, avant le Conseil européen de décembre 1998, un rapport avec des propositions pour une réforme d'ensemble des traités et que le futur traité ne puisse entrer en vigueur qu'avec l'approbation du Parlement. Il demande à être associé de façon paritaire à toute modification ultérieure des traités.